

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DE L'EST

DEPARTEMENT DE LA BOUMBA ET
NGOKO

COMMUNE DE GARI GOMBO



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

EAST REGION

BOUMBA AND NGOKO DIVISION

GARIGOMBO COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 027/DM/C//M/GGBO/2018

Déclarant infructueux L'AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°07/AONO/CGGBO/CIPM/2018 DU 07 juin 2018 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX de construction d'un bloc de deux salles à L'EP de MENTSOKA DANS LA COMMUNE DE GARI-GOMBO .

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°2004/17 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- Vu la Loi N°2004/18 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- Vu la Loi N°2009/011 du 10 juillet 2009 portant régime financier des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu la Loi n° 2009/019 du 15 Décembre 2009 portant Fiscalité Locale ;
- Vu la Loi n° 77/203 du 29 Juillet 1977 déterminant les Communes et leurs ressorts territoriaux et tous les textes modificatifs subséquents ;
- Vu la Loi N°77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs des tutelles sur les communes, syndicats de la commune et établissements communaux, modifié par le Décret n° 90/1464 du 09 novembre 1990 ;
- Vu le Décret N°2010 1735 du 01 Juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;
- Vu le Décret N°92/127 du 26 Juin 1992 portant création de la Commune de Gari-Gombo ;
- Vu le Décret N° 2017/343 du 03 Juillet 2017 Portant nomination de **Monsieur Kuela Valérie Norbert**, Administrateur Civil Principal, aux fonctions de Préfet de Boumba et Ngoko ;
- Vu l'arrêté N°00000153/A/MINATD/DCTD du 04 novembre 2013 constatant l'élection du Maire Monsieur KALLAH Simon et ses Adjoints à l'issue du scrutin municipal du 30 septembre 2013 à la commune de Gari-gombo ;
- Vu le procès verbal déclarant infructueux ;
- Vu L'avis d'appel d'offres national N°004/AONO/c/GGBO/18 pour l'exécution des travaux d'entretien de route MAMPELE-CARREFOUR NKOUNGKOUNG-MAMPELE long de (6) six KM dans le cadre des ressources transférées par le MINTP à la commune de GARI-GOMBO.

DECIDE :

Article 1^{er} : l'avis d'appel d'offre national N°07/AONO/CGGBO/CIPM/2018 du 07 juin 2018 pour l'exécution des travaux de construction d'un bloc de deux salles de classe dans la commune de Gari-Gombo à L'EP de MENTSOKA est déclaré infructueux

Article 2: Ledit marché est relancé en procédure d'urgence.

AMPLIATIONS

- PREFET/BN ;
- ARMP/EST ; ✓
- DDTP/BN ;
- ADJUDICATAIRE ;
- Affichages ;
- Archives/chronos.

Gari-gombo, le

17 8 JUL 2018

Le Maire (Maître d'Ouvrage)



[Signature]
Kallah Simon